

**COMMISSION PERMANENTE DU 22 SEPTEMBRE 2021**

**Rapport n° CP 2021-352**

EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES DANS LES EPLE – 4EME RAPPORT DE L'ANNEE 2021

**Amendement**

Un article est ajouté à la délibération, rédigé comme suit :

« Mandate la Présidente pour solliciter l'Etat afin d'obtenir le remboursement du coût d'acquisition et d'installation des capteurs de CO2 ».

**Exposé des motifs**

Le 22 août dernier, le Ministre de l'Education Nationale, Jean-Michel BLANQUER, affirmait que son souhait de « généraliser » les capteurs de CO2 dans les salles de classe.

Devant un tel volontarisme, le Région Ile-de-France se doit de solliciter le Gouvernement afin qu'il participe financièrement à la concrétisation du souhait de son Ministre.

Par conséquent, cet amendement propose de mandater la Présidente afin qu'elle puisse solliciter l'Etat pour tenter d'obtenir le remboursement du coût d'acquisition et d'installation des capteurs de CO2 en cours dans les lycées franciliens.

**Céline MALAISE**  
Présidente de groupe



**COMMISSION PERMANENTE DU 22 SEPTEMBRE 2021**

**Rapport n° CP 2021-352**

EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES DANS LES EPLE – 4EME RAPPORT DE L'ANNEE 2021

**Amendement**

Un article est ajouté à la délibération, rédigé comme suit :

« Décide de la généralisation des capteurs de CO2 dans les lycées franciliens ».

**Exposé des motifs**

**POUR LA GENERALISATION DES CAPTEURS DE CO2 DANS LES LYCEES FRANCILIENS**

Des établissements et des collectivités procèdent actuellement à l'installation de capteurs de CO2 dans les salles de classes, espaces de restauration, lieux collectifs, etc.

Alors que l'aération des locaux sera de plus en plus complexe à mettre en œuvre au fur et à mesure de la baisse des températures, l'utilité de ces capteurs s'en trouvera renforcée.

Le présent amendement propose de généraliser le déploiement des capteurs de CO2 dans les lycées franciliens.

**Céline MALAISE**  
Présidente de groupe



**COMMISSION PERMANENTE DU 22 SEPTEMBRE 2021**

**Rapport n° CP 2021-352**

EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES DANS LES EPLE – 4EME RAPPORT DE L'ANNEE 2021

**Amendement**

Un article est ajouté à la délibération, rédigé comme suit :

« Rend public le calendrier de déploiement et le type de purificateurs d'air installés dans les lycées franciliens. ».

**Exposé des motifs**

Le Conseil régional procède à l'installation de purificateurs d'air dans les lycées franciliens. Alors que l'aération des classes sera de plus en plus complexe à mettre en œuvre au fur et à mesure de la baisse des températures, l'utilité de ces purificateurs s'en trouvera renforcée.

L'annexe 1 du présent rapport démontre des variations de prix importantes entre les établissements pour l'acquisition de purificateurs d'air. Par ailleurs, les capacités d'aspiration et de traitement de l'air varient considérablement d'un modèle à l'autre.

Afin d'informer les parents d'élèves, les élèves et la communauté éducative, le présent amendement propose de rendre public le calendrier de déploiement et le type de purificateurs d'air installés ou prévus dans les lycées franciliens.

**Céline MALAISE**  
Présidente de groupe



**COMMISSION PERMANENTE DU 22 SEPTEMBRE 2021**

**Rapport n° CP 2021-352 : ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES DANS LES EPLE - 4ÈME RAPPORT DE L'ANNÉE 2021**

**Texte de l'amendement :**

Un article est ajouté à la délibération comme suit :

**Article 5 :**

**Décide d'expérimenter dans tous les lycées publics franciliens l'installation de distributeur de préservatifs masculins et féminins.**

**Exposé des motifs de l'amendement :**

**GARANTIR AUX LYCÉEN·NES UN ACCÈS AUX PRODUITS DE SANTÉ  
DU QUOTIDIEN LES PLUS BASIQUES**

Les lycéen·nes sont confronté·es quotidiennement à des besoins de santé basiques : l'accès aux moyens contraceptifs, de protection aux IST ou encore aux protections menstruelles.

Outre la question de l'épidémie du SIDA, qui demeure un enjeu majeur de santé individuelle et de santé publique et à propos duquel les professionnels ont constaté, chez les jeunes, une forme de relâchement sur la prévention et un défaut d'information, le préservatif masculin et féminin est un moyen de contraception efficace qu'il convient de mettre à disposition des jeunes.

Permettre aux jeunes d'y accéder gratuitement, c'est favoriser son utilisation et ainsi lutter contre les risques d'infections sexuellement transmissibles et de grossesses non désirées.

Les annonces gouvernementales en faveur de la contraception gratuite pour les femmes de moins de 25 ans à partir de janvier 2022 montre une prise de conscience et répondent à la nécessité d'agir et de prendre en charge certains coûts liés à la santé des jeunes, et notamment des lycéen·nes francilien·nes.

**Le Pôle Écologiste demande que l'expérimentation de distributeurs de préservatifs féminins et masculins soit, dans les meilleurs délais, étendue à tous les lycées franciliens.**

La Présidente du groupe

Ghislaine SENEÉ

